

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

18237

18237

Matricule : 2679 Société :

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : TAYA LAZIA BEN ABDELLAH

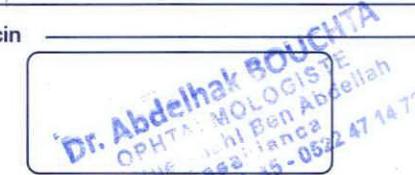
Date de naissance :

Adresse : 10 ATTAS 10 JN 2 RUE 6754 ou F.A. Casablanca

Tél. : 0666989934 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/01/20

Nom et prénom du malade : LAZYA BEN ABDELLAH Age : 22

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Vire de la f

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 14/01/2020

Signature de l'adhérent(e) :



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Cœfficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/12/2020	6			Dr. Abdelhak BACHIR CPT. MOLOGESTE Rue Hassan II Casablanca 20500 Tél: 0522 47 346 - 0522 47 14 72
11/12/2020	6		300.00 Dhs	Dr. Abdelhak BACHIR CPT. MOLOGESTE Rue Hassan II Casablanca 20500 Tél: 0522 47 346 - 0522 47 14 72

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur Dentier en Pharmacie Résidence Annaim Ouled 022.89.43.09 - Casablanca	Date	Montant de la Facture
	11/12/2020	57.00

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien Opticien - Optométriste 99, Rue Beni Mguild Hay Laâyoune Casablanca - Tél: 06 61 76 95 44	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	16/12/2020					300.00 Dhs

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE**

H 25533412 21433552  
00000000 00000000

D 00000000 00000000  
35533411 11433553

B

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTHALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca  
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

- اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
- طب العول - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوجرافيا
- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون
- زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء  
الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le ..... 19/11/20 ..... الدار البيضاء ، في

1- ANA ZAWRAIC RACHIDA

53.00



Endo Eye

7.00

1.52.00



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

## OPTIQUE CHERIFIENNE

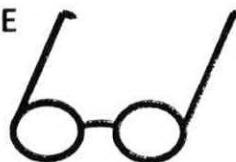
(opticien spécialiste)

89,Rue Beni M Guild

## Casablanca

Tél : 0661766644

**Ordonnance de M. le Docteur :**



الناظرات الشريفة

## الاختصاص في النظارات البصرية

89، زنقة بنى، امكدة الدار البيضاء

الهاتف: 0661766644

الهاتف: 0661766644

N° 00016

Nº de nomenclature ..... 422 42

Correspondant à la prescription ..... ATH

LOIN	OD: + 0,50 OG $(50 - 0,50) + 2,25$	PRES	OD: + 3 OG $(50 - 0,50) + 2,75$
------	---------------------------------------	------	------------------------------------

## FOURNITURE

Montures : Options

Verres : W-10011915

AR-W. 02572

Total : PAID 100 100

Arrêtée la présente facture à la somme de  
Casablanca le : 16/01/2020

M/ou Mme :

LAMZAWAK RACISM

OPTIQUE CHELIENNE  
Opticien - Optométriste  
39, Rue Ben Mguild Hay Laayoune  
Casablanca - Tél: 06 61 76 66 44

# DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

## SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca  
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوجرافيا  
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء  
الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le ..... الدار البيضاء ، في

LAMZAWAK Rachida 3876/11

Casablanca, le mardi 14 janvier 2020

DEUX PAIRES DE LUNETTES + MONTURES :

DE LOIN Organiques

Oeil Droit : + 0,50

Oeil Gauche : (50° -0,50) + 0,25

DE PRES Organiques

Oeil Droit : + 3,00

Oeil Gauche : (50° -0,50) + 2,75

OPTIQUE CHEMELIEVNE  
Opticien - Optométriste  
89, Rue Beni Mguild Hay Laâyoune  
Casablanca - Tél: 06 61 76 66 44

Dr. Abdelhak BOUCHTA  
0522 47 33 45 - 0522 47 14 72  
70 Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca  
Tél: 0522 47 33 45 - 0522 47 14 72